

Le Certificat de Qualification Professionnel Agent Relation Culture (CQP ARC)

SELON L'AVENANT N°92 DU 9 NOVEMBRE 2001 - CCN « V BRANCHES »

OBJECTIF

Offrir à des conseillers techniques de coopérative en activité la possibilité d'obtenir à l'issue d'un parcours de formation le CQP ARC.

Pour cela, les conseillers devront faire la preuve de l'exercice d'un conseil en faveur des adhérents conforme aux objectifs du conseil coopératif.

METHODOLOGIE UTILISEE

Le dispositif allie « l'analyse du travail et la production de compétences collectives » :

1. A partir d'une stratégie définie par la coopérative, les conseillers sont amenés à analyser leur pratique antérieure et à en mettre en œuvre de nouvelles, tout en veillant à leur pertinence et leur cohérence.
2. Fort de cette analyse, ils formaliseront, sous la forme d'un document, les compétences qu'ils auront à mettre en œuvre (processus, méthodes) dans leur activité de conseil.
3. Enfin, ils présenteront ce document devant un jury, lors de l'exposé en vue de la certification.

MODALITES DE REALISATION

1. Un cadre de formation, avec une équipe composée :
 - d'un responsable du dispositif assurant la coordination
 - de consultants favorisant l'analyse et la production de compétences mises en œuvre dans l'exercice du métier
 - d'une intervenante apportant les outils nécessaires à la formalisation et à l'élaboration du document final et la présentation au jury
2. Un cadre d'action :
 - Une entreprise qui s'engage à donner aux conseillers les moyens de mettre en œuvre les apprentissages et les conclusions des analyses faites au cours de la formation
 - Une volonté stratégique
 - Des outils techniques que le conseiller pourra utiliser pour étayer son conseil
3. Déroulement du cycle sur une année de production d'un adhérent
 - Durée de la formation pour un candidat : 11 jours de formation par stagiaire

PUBLIC :

Groupes de conseillers (14 personnes **MAXIMUM** par groupe)

COUTS :

	Formation	Jury
Groupe de 10 candidats	* 1 500 € HT /personne pour tout le cycle (sauf module 6) * 280 € HT /personne pour le module 6	* 2 journées de jury * 3 à 5 membres selon besoin
Groupe de 12 candidats	* 1 250 € HT /personne pour tout le cycle (sauf module 6) * 230 € HT /personne pour le module 6	* 500 € HT par membre et par journée de jury (tous frais inclus)
Groupe de 14 candidats	* 1 150 € HT /personne pour tout le cycle (sauf module 6) * 200 € HT /personne pour le module 6	* Membres du jury à définir en collaboration avec la FRCA

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des formateurs sont en sus

Résumé du parcours de formation pour l'obtention du C.Q.P. ARC :

Intitulés modules	Contenu de chaque module	Durée	Intervenants
Module 1 : Méthodologie de l'écrit professionnel et ateliers d'aide à l'élaboration du dossier de candidature au CQP ARC	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Explication de la logique VAE associée au CQP ▪ Présentation des exigences du rapport écrit ▪ Outils méthodologiques de mise en œuvre de la démarche bilan de compétences ▪ Présentation du rapport 	2 jours	Consultant associé Services Coop de France
Module 2 : L'approche globale de l'exploitation	<p>Jeu pédagogique pour maîtriser la gestion économique et financière d'une exploitation agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion économique de l'exploitation ▪ Diagnostic de l'exploitation ▪ La démarche stratégique et les grandes orientations de l'exploitation 	2 jours	SEPCO, partenaire de Services Coop de France
Module 3 : Le conseil dans le respect des règles environnementales	<p>Conditionnalité des aides PAC : Mise en œuvre et conséquences</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation générale de la conditionnalité ▪ Le domaine « Environnement » ▪ Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) ▪ Le domaine santé public, santé des végétaux ▪ Les contrôles officiels 	1 jour	ARVALIS- Institut du Végétal, partenaire de Services Coop de France
Module 4 : Valorisation de la prestation de conseil	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le développement du conseil auprès des exploitants ▪ Mettre en valeur le conseil effectué ▪ Découvrir le besoin en conseil, y répondre avec le produit-conseil adapté ▪ Formuler clairement la demande et l'offre ▪ Développer l'argumentaire produit service ▪ Développer l'argumentaire produit service de la coop 	2 jours	Consultant associé Services Coop de France
Module 5 : Le conseil, fonction des règles de sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les exigences des clients et les exigences réglementaires ▪ Les différents types de démarche qualité (en coopératives, sur les exploitations, produits) ▪ La politique qualité et de sécurité alimentaire de la coopérative ▪ La démarche HACCP ▪ Les guides de bonnes pratiques d'hygiène ▪ La Charte Sécurité Alimentaire (FFCAT/FNA) 	1 jour	Consultant Services Coop de France
Module 6 : Journées d'accompagnement à la production du document écrit	<p>Les stagiaires doivent arriver avec A MINIMA la 1^{ère} partie, tapée, de leur document écrit</p>	2 à 3 jours	Consultant associé Services Coop de France

Intitulés modules	Contenu de chaque module	Durée	Intervenants
Module 7 : Préparation à l'exposé final devant le jury	<ul style="list-style-type: none">▪ Présentation du déroulement de la soutenance et des critères d'évaluation du jury▪ Méthodologie de la présentation orale du rapport écrit▪ Méthodologie de la prise de parole en public	2 jours	Consultant associé Services Coop de France